



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/46/44
6 juin 2005

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quarante-sixième réunion
Montréal, 4 – 8 juillet 2005

**CRITÈRES D'ÉVALUATION DES RAPPORTS PÉRIODIQUES ET DES
VÉRIFICATIONS DES ACCORDS PLURIANNUELS (DÉCISION 44/58)**

1. A sa 44^e réunion, le Comité exécutif a examiné la seconde version des critères, présentée par le Secrétariat dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/44/70, et décidé de demander à la Banque mondiale d'organiser, en collaboration avec les autres agences d'exécution et le Secrétariat, un séminaire d'une journée sur la vérification et la communication des données, en marge de la 45^e réunion, pour les parties intéressées. Il a aussi demandé au Secrétariat de réviser le document à la lumière des observations faites à la 44^e réunion et des résultats du séminaire afin de présenter un texte révisé à la 46^e réunion.

2. Ce document contient les révisions demandées à la 44^e réunion et reflète les opinions exprimées par les membres du Comité exécutif à cette réunion et, en particulier, les résultats de l'atelier qui s'est tenu pendant la 45^e réunion. La Partie I du document présente le format révisé du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays qui était présenté auparavant dans le cadre du rapport annuel sur les plans de gestion des frigorigènes (PGF). La Partie II contient un projet de lignes directrices pour la vérification des accords pluriannuels (AP).

PARTIE I: FORMAT RÉVISÉ DU RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DE PAYS

3. L'Annexe I contient le format révisé du rapport sur la mise en œuvre du programme de pays qui avait été présenté dans le document déposé à la 44^e réunion, comme le format proposé pour le rapport annuel sur les plans de gestion des frigorigènes (PGF). Toutefois, comme les participants l'ont souligné durant l'atelier, le format proposé incluait la cueillette de données non seulement sur les CFC mais aussi sur d'autres substances réglementées telles que les halons et le bromure de méthyle. Puisque la cueillette de ces données était toujours jugée nécessaire, il serait logique de conserver le formulaire actuel pour les données comme formulaire pour le rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays tout en insérant les quelques indicateurs supplémentaires nécessaires pour surveiller la mise en œuvre des PGF. Il en résulte le format révisé du rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays qui est proposé en remplacement du format existant, à compter de 2006 et qui devra être utilisé par tous les pays visés à l'article 5 pour faire rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays.

4. Le format révisé intègre, en outre, les modifications suivantes proposées lors de l'atelier :

Section A

- Une colonne intitulée "Inhalateurs à doseur" et une autre intitulée "Usage en labo" sont insérées après la colonne "Agent de transformation".

Section B

- A la ligne 2.1, le titre "Nombre d'importateurs de SAO enregistrés" est remplacé par "Enregistrement des importateurs de SAO".
- A la ligne 2.2, le titre "Agence qui émet les quotas d'importation" est supprimé.
- La ligne 3, "Cadre institutionnel pour la gestion de l'élimination des SAO" incluant les lignes 3.1-3.4 et la ligne 4, intitulée "Information et sensibilisation sur les SAO", incluant

les lignes 4.1-4.5 sont supprimées puisque ces mêmes données sont recueillies dans le rapport annuel sur les projets de renforcement des institutions.

Section C

- La ligne intitulée "Importations réelles (tonnes métriques) " est remplacée par "Quotas d'exportation émis (tonnes métriques) " puisque les données réelles sur les importations sont déjà incluses dans la Section A et les données sur les quotas d'exportation avaient été omises dans le tableau initial.
- Sous "Quotas d'importation émis (tonnes métriques) " et "Quotas d'exportation émis (tonnes métriques)", des lignes additionnelles, "Halon 1211", "Halon 1301", "tétrachlorure de carbone", "chloroforme de méthyle", "bromure de méthyle" et "HCFC-141b" ont été ajoutées.
- Sous "Quotas d'exportation émis (tonnes métriques) " une ligne additionnelle "HCFC-22 récupéré" a été ajoutée.
- Sous "Récupération/recyclage/réutilisation (tonnes métriques)" les lignes "HCFC-22 récupéré", "HCFC-22 réutilisé", "HCFC-134a récupéré", "HCFC-134a réutilisé" sont supprimées. Les lignes pour "Nombre de machines de récupération en opération" et "Nombre de machines de recyclage en opération" sont remplacées par "Nombre de machines de récupération financées en opération" et "Nombre de machines de recyclage financées en opération", respectivement.

Section D

- Remplacer le titre "Évaluation qualitative" par "Évaluation qualitative du fonctionnement du PGF"

RECOMMANDATIONS

Le Secrétariat recommande que face aux défis majeurs posés par la réduction de 50% des substances du Groupe I de l'Annexe A en 2005 et en particulier la réduction de 85% en 2007 pour les pays visés à l'article 5, et devant la nécessité de renforcer la surveillance de la mise en œuvre des PGF pour permettre au Fonds multilatéral d'apporter une assistance le plus tôt possible avant que la non-conformité ne devienne un problème, le Comité exécutif pourrait :

1. Approuver le remplacement du format existant du rapport sur les programmes de pays par le format révisé du rapport sur les programmes de pays, contenu à l'Annexe I de ce document.
2. Demander aux Unités nationales de l'ozone de faire rapport sur la mise en œuvre des programmes de pays en utilisant le format révisé, à compter de 2006.
3. Demander au Secrétariat d'incorporer les données ainsi recueillies dans l'analyse prévisionnelle annuelle sur la conformité potentielle des pays visés à l'article 5.
4. Revoir le format révisé à la dernière réunion du Comité exécutif en 2007.

PARTIE II : PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR LA VÉRIFICATION DES ACCORDS PLURIANNUELS (AP)

1. Il n'y a pas eu un échange de vues complet sur les lignes directrices lors de l'atelier. Les participants ont entendu l'exposé de la Thaïlande sur son expérience réussie de vérification avec la Banque mondiale ainsi que des exposés du PNUD et de l'ONUDI sur les questions découlant de la mise en œuvre des vérifications. En commentant les exposés du PNUD et de l'ONUDI, un certain nombre de membres du Comité exécutif ont exprimé leurs opinions sur le projet de lignes directrices (voir Appendice du Rapport de la Banque mondiale à l'Annexe III). Il semblait y avoir convergence sur plusieurs points qui étaient davantage de nature politique que technique. Le Comité exécutif devra les examiner et en débattre. Pour faciliter la discussion, le Secrétariat a préparé un aperçu de ces points, avec les arguments avancés pour chacun.

L'autorité de vérifier

2. La vérification propose de revoir la législation nationale sur les importations/exportations de SAO, la structure gouvernementale chargée de l'application d'une telle législation et les données douanières. Il semble cependant douteux que l'accord entre le Gouvernement et le Comité exécutif octroie une telle autorité aux agences d'exécution ou à toute autre entité externe pour vérifier les actions d'un gouvernement. Par exemple, une entité étrangère pourrait se voir refuser l'accès aux données douanières en vertu de la législation locale.

3. L'autorité de vérifier est évidemment liée à la nature de l'organisation qui mène la vérification. Les discussions ont identifié un certain nombre d'organisations qui pourraient se porter candidates pour mener de telles vérifications et il faudra les évaluer tout en gardant à l'esprit que l'agent vérificateur devrait inspirer un degré de confiance raisonnable dans le processus comme dans les résultats de la vérification :

- Institutions internationales ou nationales réputées, sous la supervision des agences d'exécution. C'est l'option actuellement proposée par les lignes directrices.
- Institutions internationales ou nationales réputées, dirigées par le Secrétariat (proposition de l'Autriche et de la Suède)
- Instance de vérification nationale, avec la responsabilité de vérifier les institutions gouvernementales
- Unités nationales de l'ozone (proposition de l'Autriche et de la Suède)

Coûts de la vérification

4. Les coûts de la vérification font partie de l'administration du projet et sont inclus dans les coûts d'appui des AP. Toutefois, selon un certain nombre d'agences d'exécution, les coûts pourraient s'avérer trop élevés pour être payés à partir des coûts d'appui. On ne sait pas très bien dans quelle mesure cette constatation est reliée au fait qu'une organisation locale serait moins onéreuse qu'une organisation internationale.

Dates de la vérification

5. La date à laquelle le rapport de vérification doit être déposé, avec la demande de financement pour la prochaine tranche, est précisée dans chacun des accords. Toutefois, si la demande de financement doit être présentée à la première réunion du Comité exécutif de l'année, on se demande s'il y aura suffisamment de temps pour terminer la vérification au cours du premier trimestre de la nouvelle année.

6. Dans plusieurs cas, le déblocage des fonds est lié à la vérification de l'efficacité du programme au cours de l'année précédant celle qui vient de se terminer. Par exemple, dans certains accords, la tranche de financement pour 2005 est assujettie à la vérification du programme de travail annuel de 2003. Le Comité souhaitera aussi savoir si des difficultés se sont présentées lors des vérifications des programmes de travail de l'année précédente (soit en 2004) pour des tranches à débloquer lors de la seconde réunion de l'année suivante (soit 2005).

7. Le projet de lignes directrices pour la vérification des AP, présenté à l'atelier lors de la 45^e réunion, est reproduit à l'Annexe II. Il inclut le concept de base, la procédure de vérification et les données exigées, le tout présenté en format PowerPoint.

RECOMMANDATION

Le Secrétariat recommande que le Comité exécutif donne une orientation sur les 3 points liés à la politique, présentés dans ce document au sujet du projet de lignes directrices et, par la suite, adopte comme orientation générale, le concept de base proposé, les procédures et les données exigées pour la vérification. Ceci permettrait aux agences d'exécution de procéder aux vérifications exigées dans le cadre des accords pluriannuels.

Annex I

REVISED COUNTRY PROGRAMME REPORT FORMAT

COUNTRY: XXXXXXXXX

YEAR: January to December of the year

YYYYYYYYYY

A. Data on Controlled Substances (in METRIC TONNES)

NOTE: Data entry is required in UNSHADED cells only

Substance ¹	Consumption by Sector												Import	Export ²	Production ²		
	Aerosol	Foam	Fire Fighting	Refrigeration		Solvent	Process agent	MDI	Lab Use	Methyl bromide*		Tobacco fluffing				TOTAL	
				Manufacturing	Servicing					QPS	Non-QPS						
Annex A, Group I																	
CFC-11													0.00				
CFC-12													0.00				
CFC-113													0.00				
CFC-114													0.00				
CFC-115													0.00				
Sub-Total	0.00	0.00		0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Annex A, Group II																	
Halon 1211													0.00				
Halon 1301													0.00				
Halon 2402													0.00				
Sub-Total			0.00										0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Annex B, Group II																	
Carbon tetrachloride													0.00				
Sub-Total						0.00	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Annex B, Group III																	
Methyl chloroform													0.00				
Sub-Total						0.00	0.00		0.00				0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Annex C, Group I																	
HCFC-22													0.00				
HCFC-141b													0.00				
HCFC-142b													0.00				
HCFC-123													0.00				
Other ³													0.00				
Sub-Total		0.00	0.00	0.00	0.00								0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Annex E																	
Methyl bromide													0.00				
Sub-Total													0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
TOTAL	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00			0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00

* QPS = Quarantine and pre-shipment; Non-QPS = Non-quarantine and pre-shipment.

1 Where the data involves a blend of two or more substances, the quantities of individual components of controlled substances must be indicated separately, e.g.: For R502 consisting of 51.2% CFC-115 and 48.8% HCFC-22, indicate the total quantity of each controlled substance (i.e., CFC-115 and HCFC-22) in the appropriate row.

2 Where applicable.

3 Indicate relevant controlled substances.

XXXXXXXXXX

B. Regulatory, administrative and supportive actions

TYPE OF ACTION / LEGISLATION		Ongoing (Yes/No)	Since when (Date)
1.	REGULATIONS:		
1.1	<i>Establishing general guidelines to control import (production and export) of ODSs</i>		
1.1.1	ODS import/export licensing or permit system in place for import of bulk ODSs		
1.1.2	Regulatory procedures for ODS data collection and reporting in place		
1.1.3	Requiring permits for import or sale of bulk ODSs		
1.1.4	Quota system in place for import of bulk ODSs		
1.2	<i>Banning import or sale of bulk quantities of:</i>		
1.2.1	CFCs		
1.2.2	Halons		
1.2.3	Other ODSs (CTC, TCA, methyl bromide)		
1.3	<i>Banning import or sale of:</i>		
1.3.1	Used domestic refrigerators or freezers using CFC		
1.3.2	MAC systems using CFC		
1.3.3	Air conditioners and chillers using CFC		
1.3.4	CFC-containing aerosols except for metered dose inhalers		
1.3.5	Use of CFC in production of some or all types of foam		
1.4	<i>Training and certification programmes</i>		
1.4.1	Requiring training of customs officers		
1.4.2	Requiring training of refrigeration service technicians		
1.4.3	Requiring certification of refrigeration service technicians		
1.4.4	System for monitoring and evaluation of training programmes		
1.5	<i>Recovery and recycling of CFCs</i>		
1.5.1	Mandatory recovery and recycling of CFCs		
1.5.2	Monitoring system for reporting on recovered and recycled CFCs		
1.6	<i>Other regulations (please specify)</i>		
1.6.1			
1.6.2			
2.	ENFORCEMENT OF ODS IMPORT CONTROLS		
2.1	Registration of ODS importers		
2.2	A shared database on import quotas and actual imports between ozone office and customs (Yes/No)		
2.3	Number of instances of unauthorized ODS imports stopped		
2.4	Estimated quantity and origin of unauthorized ODS imports		

XXXXXXXXXX

C. Quantitative assessment of the phase-out programme

Description	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Import quotas issued (metric tonnes)							
CFC-11							
CFC-12							
CFC-113							
CFC-114							
CFC-115							
Halon 1211							
Halon 1301							
Carbon tetrachloride							
Methyl chloroform							
Methyl bromide							
HCFC-22							
HCFC-141b							
HFC-134a (Optional)							
Export quotas issued (metric tonnes)							
CFC-11							
CFC-12							
CFC-113							
CFC-114							
CFC-115							
Halon 1211							
Halon 1301							
Carbon tetrachloride							
Methyl chloroform							
Methyl bromide							
HCFC-22							
HCFC-141b							
Retail price of ODS/substitutes (US\$/kg)							
CFC-11							
CFC-12							
CFC-113							
CFC-114							
CFC-115							
R-502							
HCFC-22							
HFC-134a (Optional)							
Training programmes							
Number of trainers for customs							
Number of customs officers trained							
Number of trainers for technicians							
Number of technicians trained							
Number of technicians certified							
Recovery/recycling/reused (Metric tonnes)							
CFC-12 recovered							
CFC-12 reused							
Number of funded recovery machines in operation							
Number of funded recycling machines in operation							
Number of end-users converted							
Number of end-users retrofitted							

D. Qualitative assessment of the operation of RMP

1. Is the RMP and its components (recovery and recycling programmes, training of technicians and customs, and legislation) proceeding as scheduled:

- Yes
- No

If not, please specify milestones and completion dates with delays, and explain reasons for the delay and measures taken to overcome the problems: _____

2. The ODS import licensing scheme functions:

- Very well
- Satisfactorily
- Not so well

Please specify problems encountered: _____

3. The CFC recovery and recycling programme functions:

- Very well
- Satisfactorily
- Not so well

Please specify problems encountered: _____

4. The RMP will enable the Government to achieve:

- the 50% CFC reduction target in 2005
- the 85% CFC reduction target in 2007
- the complete phase-out of CFC in 2010

5. Additional measures that are needed and planned to assist in the implementation of the RMP and to achieve compliance:

E. Comment by bilateral/implementing agency(ies)



Multilateral Fund
for the Implementation of the Montreal Protocol

Annex II
Draft Guidelines for Multi-year
Agreements

Workshop in Montreal

April 2005

Why a need for an annual verification MYAs?

Mandatory for release of funding tranches

Who is responsible for carrying out verification?

Implementing Agencies

Conceptual basic for verifications

- Montreal Protocol definition of consumption:
Production + Imports – Exports
- The consumption data versus use data

**Question: How does the conceptual basis fit in
with the verification of sector plans?**

Verification procedures

1. Review national legislation on ODS imports/exports, including:
 - Channel of communication between Government and customs
 - Authorized list of importers/exporters and distributors
 - Conditions of issuing licenses
 - Administrative procedures and documentation
 - System of monitoring and reporting on trade in ODS
 - Sanctions or penalties imposed on violation of legal regulations
 - Mechanisms and capacities for prosecution and enforcement
 - National system of customs codes in addition to identifying substances and mixtures

Verification procedures (cont'd)

- Procedure applied in case of suspicious shipments
 - Sampling or other identification methods used
2. Review official statistics on imports/exports: quota issued versus actual quota used
 3. Review records of a representative sample of importers/exporters and distributors
 4. Review follow-up plan on recommendations by previous audits
 5. Discuss conclusions and recommendations

Data needed for verification

- List of authorized importers/exporters and distributors
- Actual imports and exports
- Import and export quota issued
- Legislation and import/export licensing system
- Government enforcement structure
- Documents (licenses, trade names, code number, labeling, etc.) to be presented to customs by importers of ODS

Qualifications of the verification team:

Reputable international and national institutions

Funding the verifications:

Support cost of the implementing agencies provided by the Multilateral Fund

Annexe III

RAPPORT DE L'ATELIER SUR LE PROJET DE FORMAT DES RAPPORTS ANNUELS SUR LES PLANS DE GESTION DES FRIGORIGÈNES (PGF) ET SUR LE PROJET DE LIGNES DIRECTRICES POUR L'ÉVALUATION DES ACCORDS PLURIANNUELS (AP) (PRÉSENTÉ PAR LA BANQUE MONDIALE)

1. Dans sa Décision 44/58, le Comité exécutif demandait à la Banque mondiale d'organiser, en collaboration avec les autres agences d'exécution et le Secrétariat, un séminaire d'une journée sur la vérification et la communication des données, en marge de sa 45^e réunion.
2. Conformément à cette décision, un atelier sur le projet de format des rapports annuels sur les plans de gestion des frigorigènes (PGF) et sur le projet de lignes directrices pour l'évaluation des accords pluriannuels (AP) s'est tenu le 8 avril 2005, à l'issue de la 45^e réunion du Comité exécutif, au siège de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), à Montréal (Canada). La vaste majorité des participants à la 45^e réunion du Comité exécutif y ont assisté.
3. L'animateur de cet atelier, M. Steve Gorman de la Banque mondiale, a ouvert l'atelier en souhaitant la bienvenue aux participants et leur a rappelé que l'atelier avait pour but d'examiner le projet de format des rapports annuels sur les PGF et le projet de lignes directrices pour la vérification des AP et aussi de recueillir des suggestions sur le degré d'informations à inclure dans ces documents.
4. La Chef du Secrétariat du Fonds multilatéral a déclaré que le Secrétariat attachait une grande importance au projet de lignes directrices car elles permettront au Comité exécutif d'avoir une connaissance préalable des difficultés rencontrées par les pays visés à l'article 5 dans la mise en œuvre des obligations du Protocole de Montréal. Elle a souligné qu'une connaissance préalable de ces difficultés était essentielle pour permettre au Fonds multilatéral de prendre des mesures le plus tôt possible afin d'aider les pays avant qu'ils ne se retrouvent en situation de non-conformité.

Projet de format de rapport annuel sur la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes

5. Le représentant du Secrétariat a fait part de la réaction inadéquate, jusqu'à présent, des pays à faible volume de consommation sur l'état de la mise en œuvre des plans de gestion des frigorigènes et souligné la nécessité d'une surveillance précoce de la conformité et d'une intervention ponctuelle de la part du Comité exécutif. Il a déclaré que les données de l'article 7 servent certes de repères pour mesurer la conformité aux obligations du Protocole de Montréal, mais qu'elles arrivaient trop tard pour constituer un signal d'alarme utile. Il a proposé, à la place, d'utiliser les niveaux d'activités dans la mise en œuvre de la législation sur les importations et les exportations de SAO, les prix au détail des CFC et des produits de remplacement et le montant estimé de CFC récupérés et réutilisés comme signaux d'alarme possibles. Il a ajouté que le projet de format reposait sur le format du rapport du programme pays parce que ce format contenait les données sur la consommation de SAO par secteur et des informations sur la

législation nationale concernant les SAO. Le format du rapport sur le programme de pays est actuellement en usage et les pays visés à l'article 5 remettent leurs rapports annuellement en mai.

6. En réponse à la question d'un participant, le Secrétariat a convenu que le projet de rapport semblait aller au-delà du format du plan de gestion des frigorigènes et qu'il pourrait être rebaptisé "format révisé du rapport sur le programme de pays" et tous les pays visés à l'article 5 devraient l'utiliser à la place du format actuel du rapport sur le programme de pays.

7. A l'issue d'une discussion pour savoir s'il fallait communiquer le montant exact ou estimatif de CFC récupérés et réutilisés et comment la mise en œuvre de la législation nationale pourrait être utilisée utilement comme indicateur, l'animateur a constaté un consensus sur le fait que le niveau estimatif des SAO récupérés et réutilisés devrait être aussi précis que possible et que le degré d'application de la législation devrait s'avérer utile s'il est considéré simplement comme indicatif des progrès réalisés dans un pays donné.

8. Les participants ont suggéré plusieurs révisions au projet de format révisé du rapport sur le programme de pays, notamment, d'inclure l'usage en laboratoire et les inhalateurs à doseur comme des secteurs additionnels et de reconnaître l'importance de la distinction entre usage essentiel, non essentiel et en labo. Pour certains participants il n'était pas utile de connaître le nombre d'importateurs de SAO enregistrés dans un pays et il serait préférable de connaître les exigences de permis pour les importateurs. On s'est demandé si le nombre des importations non-autorisées de SAO qui sont stoppées devrait servir d'indicateur ou s'il serait plus utile de considérer le nombre d'amendes imposées. On a souligné l'importance de recueillir des données sur les exportations de SAO en plus des données sur les importations. La circulation des informations entre le service des douanes et le ministère qui émet les permis est un indicateur important de l'application du système de permis d'importation et d'exportation des SAO; toutefois cette circulation peut prendre la forme d'une banque de données commune plutôt que partagée. L'indication du nom de l'agence qui émet les quotas d'importation ne semblait pas constituer un indicateur utile.

9. Les participants ont aussi suggéré de réviser les indicateurs pour l'évaluation qualitative du programme d'élimination. Il a été proposé d'ajouter le HCFC-141b, le tétrachlorure de carbone, le chloroforme de méthyle et le bromure de méthyle à la liste des substances SAO et de supprimer de cette liste la récupération et la réutilisation du HCFC-22 et du HFC-134a. Un participant a aussi suggéré qu'étant donné que les données réelles sur les substances réglementées sont déjà communiquées dans le rapport révisé sur le programme de pays, il était inutile d'inclure les mêmes informations dans l'évaluation quantitative du programme d'élimination. Les participants se sont aussi montrés préoccupés par l'utilisation des prix au détail des produits chimiques figurant sur la liste comme indicateur et ne sont pas certains que ce prix puisse être établi de manière cohérente, d'année en année. Certains ont demandé si les données sur l'utilisation des équipements de récupération et de recyclage couvraient tous les équipements en usage dans un pays ou seulement ceux financés par le Fonds multilatéral.

10. A l'issue des discussions sur les divers éléments du projet de format et sur les suggestions de modification et de suppression de certains éléments, l'animateur a constaté une convergence substantielle sur le format révisé du rapport du programme de pays même si un membre doutait

encore de la pertinence d'inclure le prix de détail des SAO ou des produits de remplacement parmi les indicateurs.

Projet de lignes directrices pour les accords pluriannuels

11. Le représentant du Secrétariat a indiqué que la vérification annuelle des accords pluriannuels faisait partie intégrante des projets et qu'elle était essentielle pour permettre le déblocage des autres tranches de financement dans les accords. Il a souligné aussi que les agences d'exécution étaient responsables de la vérification des accords pluriannuels. La définition de la consommation selon le Protocole de Montréal constituait le concept de base d'une telle vérification, à savoir la consommation de SAO est égale à la production, plus les importations et moins les exportations.

12. Dans la discussion qui a suivi, les participants ont demandé des clarifications sur plusieurs points. Un participant a suggéré qu'il y avait un certain chevauchement entre la vérification annuelle des accords pluriannuels et les rapports sur les plans nationaux d'élimination tandis qu'un autre a déclaré que les agences d'exécution ne devraient pas être impliquées dans le processus de vérification puisqu'elles sont aussi parties prenantes aux accords pluriannuels. Il a insisté sur le fait que toute vérification des statistiques officielles sur les importations et les exportations qui serait effectuée par le Secrétariat du Fonds multilatéral ou par le Comité exécutif, serait inacceptable.

13. Le représentant de la Thaïlande a présenté l'expérience de son pays en matière de vérification des accords pluriannuels pour les CFC, le 1,1,1-TCA et le CTC. En Thaïlande, la vérification était la responsabilité conjointe du ministère des Travaux industriels et du ministère des Douanes. Des vérificateurs indépendants ont certifié les informations recueillies et le processus de vérification des importations et des exportations de ces produits chimiques. En Thaïlande, chaque importateur de SAO doit être enregistré auprès de l'Unité nationale de l'ozone et reçoit un quota qui diminue de 10% chaque année. Les quotas auront disparu en 2010 et le pays n'émettra plus aucun nouveau quota pour les SAO. En plus des quotas, les importateurs de SAO doivent obtenir un permis pour chaque expédition de SAO et remettre une copie de la facture et du connaissance pour chaque expédition. Le processus de vérification est coordonné par le ministère des Douanes et au moment de l'expédition effective des produits chimiques, l'importateur ou l'exportateur de SAO doit présenter au ministère des Douanes une copie du permis d'importation émis par le ministère des Travaux industriels, le formulaire d'autorisation de ce même ministère ainsi que les originaux de la facture et du connaissance.

14. Le représentant du PNUD a fait part des expériences de l'agence dans ses vérifications des réductions reliées à la consommation totale de CFC et a constaté que la production de CFC-11, CFC-12 et HCFC-22 avait cessé au Brésil en 1999. Le processus de vérification a mis en lumière un certain nombre de difficultés, notamment la difficulté de trouver un vérificateur indépendant qui connaisse bien le Protocole de Montréal, ce qui a affecté le coût de la vérification. Dans le cas du Brésil, le PNUD avait reçu seulement deux offres pour effectuer la vérification : une de 5 000 \$US et l'autre de 25 000 \$US. Des offres plus récentes pour la vérification des projets allaient de 16 000 \$US à 50 000 \$US. En outre, les vérificateurs n'étaient pas toujours au courant du type d'informations exigées dans les rapports par le

Protocole de Montréal et se méprenaient parfois sur les années faisant l'objet des rapports. Il a été difficile aussi d'obtenir certaines informations détaillées sur les entreprises car souvent la législation nationale les protégeait contre toute divulgation. Par ailleurs, le système de codes utilisé par le ministère des Douanes n'était pas suffisamment détaillé pour saisir les distinctions entre certains types de produits chimiques éliminés dans le cadre du Protocole de Montréal.

15. La représentante de l'ONUDI a présenté les expériences de l'agence en matière de vérification. Elle a indiqué qu'à l'aide du projet de lignes directrices, l'ONUDI avait effectué deux vérifications : sur l'arrêt de la production de CFC au Mexique et sur l'arrêt de la production de SAO en République populaire démocratique de Corée. L'agence a eu recours à des vérificateurs locaux pour réduire les coûts; la représentante a toutefois fait écho aux inquiétudes du représentant du PNUD et déclaré qu'il ne serait pas possible de continuer à financer les vérifications annuelles à partir des coûts d'appui des agences. D'après elle, puisque les pays ont assumé la responsabilité du processus de vérification au moment de la signature des accords pluriannuels, les fonds pour le financement de la vérification annuelle devraient provenir des plans nationaux d'élimination. Elle a constaté que les administrateurs nationaux de l'ozone étaient mieux placés pour recueillir les données requises par le projet de lignes directrices et que la cueillette de ces informations par les agences d'exécution conduirait à une duplication des efforts. Le processus de vérification s'est aussi avéré compliqué et il a souvent été difficile de présenter les résultats de la vérification à temps, avant le déblocage de la prochaine tranche de financement et il serait préférable d'utiliser la vérification de l'année précédente à cette fin.

16. L'animateur a indiqué que le temps avait manqué pour discuter du projet de lignes directrices en détail ou des questions soulevées par les agences d'exécution; les participants recevront les textes des exposés présentés par les agences d'exécution. Il a invité tous les participants à transmettre leurs observations sur le projet de lignes directrices ainsi que sur les exposés des agences d'exécution au Secrétariat d'ici le 15 mai 2005. Le Secrétariat préparera ensuite une note intégrant les observations reçues jusqu'à cette date pour l'examen du Comité exécutif à sa 46^e réunion.

17. Sur la base des discussions, l'atelier a recommandé:

- a) que le Secrétariat remette aux participants de l'atelier les points identifiés par le PNUD et l'ONUDI dans leurs exposés;
- b) que le Secrétariat invite les participants à l'atelier à transmettre leurs observations sur les points soulevés par le PNUD et l'ONUDI dans leurs exposés ainsi que tout autre point soulevé pendant les discussions sur le projet de lignes directrices pour la vérification des accords pluriannuels; et
- c) que le Secrétariat prépare une note qui sera jointe en annexe au présent rapport et qui sera préparée à partir des observations transmises par les participants à l'atelier d'ici le 15 mai 2005.

Appendix

1. As per the request of the Facilitator of the workshop on the draft format for annual reporting on refrigerant management plan (RMPs) and draft guidelines for verification of multi-year agreements (MYAs), the Secretariat circulated to all members of the Executive Committee, including the co-opted ones, the presentations by UNDP and UNIDO on the MYAs on 25th April and requested comments thereon by 15 May 2005. By the end of May, the Secretariat received comments from Austria (Sweden), Brazil (Argentina) and United Kingdom (France). Those were reproduced below:

Austria (Sweden)

2. Regarding independent verification of Multi-Year Agreements (MYA) Sweden would like to propose that the verification to be done by the concerned Government is sufficient if it includes the cross-checking as proposed by the Fund Secretariat (FS) in the Guidelines for Verification (Doc. 44/70). Verification including cross-checking with the records of importers, customs and the quota issued are needed, but it should generally be done by sovereign Governments. If the verification gives rise to questions, it should be possible for the FS to send an independent – and on the issues qualified— auditor to carry out an independent verification. A selection of a number of countries (approx. 5-10) where auditing from the FS is to be done for a certain year could also be considered.

3. We do not believe that it is cost efficient to develop skills of hundreds of auditing firms in hundreds of countries so that they grasp the high complexity of the Ozone Depleting Substance (ODS) consumption in the societies of developing countries. This knowledge has over the years been successfully built within the National Ozone Units (NOU) and within the FS. An increased budget for trained auditors within the FS would perhaps need to be considered.

4. The reporting of the annual consumption figures in MYA resembles that of A7 Reporting were the figures provided by the sovereign Governments are accepted by the Ozone Secretariat. Issues that arise are solved bilaterally. Against this background we do not believe that it is reasonable to request that governmental reports on MYAs to the Fund Secretariat are independently audited.

5. The presentations at the workshop held in April 2005 from Thailand, UNDP and UNIDO showed several difficulties in obtaining independent verification that has to be acknowledged:

- (a) The skills and presence of the NOU is always needed in order for an auditor to understand the job and to get access to other authorities' files. An auditing firm cannot get access to enterprise level information through Government systems. A duplication of efforts is unavoidable and as such gives less independence in the process.
- (b) For MYA with a low funding, costs associated with the auditing are substantial and would lead to a situation where less funds are spent on activities.

- (c) To find a professional firm with experience and an understanding of the Montreal Protocol/Multilateral Fund rules and in the refrigeration sector is difficult and very costly.
- (d) Consumption in the servicing sector will always need to be a qualified estimate and is therefore difficult to verify precisely by an external firm.

Brazil (Argentina)

6. Comments that follow have been elaborated having in mind that the draft guidelines are intended to enable the Executive Committee to have advance knowledge of any difficulties in the implementation of Montreal Protocol obligations by Article 5 Countries, in order to allow the Multilateral Fund to assist countries as early as possible before they fell into non-compliance.

General Comments

- Audit should be done on the specific Annex-Group included in the NPP and not all of the data reported to MPMF Secretariat.
- Implementing agencies have been designated as responsible for carrying out the verification process of the multi-year agreements in most of the agreements.
- Any verification of official statistics on imports and exports by either the Multilateral Fund Secretariat or the Executive Committee might be unacceptable for some governments, even more by external auditors.
- On the other hand, we believe that we are talking of a technical audit, which means that auditors should now the issue to be audited and not merely accounting issues, which in the case of the Montreal Protocol needs a special expertise.
- It's very difficult to find auditors that are familiar with the ways in which information must be reported under the Montreal Protocol, this places a big burden for the NOU, since National Ozone Officers are knowledgeable on how to collect data required by the draft guidelines.
- In view of these facts, it is expected that cost of verification will be high. The funds to finance the annual verification ought not to come from the National Phase-out Plans.

Specific Comments on III.2.5

- Implementation of national legislation used as an indicator: the level and enforcement of legislation could be useful if it is taken as being simply indicative of the progress being made by a country. Verification of compliance has proven to be difficult.
- Actual imports and exports by the authorized importers and exporters, supported by customs declaration forms, any/or other supporting documentation, if available. Doubt whether the Customs Office will allow this type of audit.
- Number of registered or licensed ODS importers in a country: are not indicative of compliance of targets. List of importers and exporters authorized by the Government is more useful.

- List of distributors authorized by the Government if available: no need for this, doesn't demonstrate compliance. Difficult to have this type of register.

Specific Comments on III.2.6

- Review on a representative sampling basis if necessary, the records of importers/exporters against the customs records and the quota issues; this means an auditing of importers/exporters which is not required by law. Cannot get official access to enterprise level information through Government system. Difficult to obtain certain type of detailed information of enterprises, as they are often protected from disclosure by national legislation.

Specific Comments on III.2.7

- The contractor must be a reputable audit institution that has international or national accreditation such as certified accountants.
- This type of audit is beyond the mandate of the ExCom, and the agreement signed between the Government and the ExCom.
- In the agreement signed with the ExCom it is clear that the independent verification should be done by the IA, and not by an audit institution with national or international accreditation.
- In many countries there is no national accreditation. This means too, that the audit will be more expensive, situation that was not envisaged in the agreement.

Specific Comments on Annex I.B

- 1.1.3 Requiring permits for sale of bulk ODSs, 1.2 banning sale of bulk quantities of ODSs: we do not understand which is the use of these potential measures.
- 1.4.4 Having a system to monitor and evaluate training programmes by legislation means that the NOU or the government must invest a lot of money to do so.
- 1.5.1 Mandatory recovery and recycling of CFCs: very difficult to monitor compliance, it means to work by each technician to control their work.
- 2.4 Number of unauthorized ODS imports being stopped used as an indicator: indicator that doesn't reflect if the country is in compliance with targets.

Specific Comments on Annex I.C

- Use of retail prices of the listed chemicals as an indicator: would be difficult to establish consistently this price from year to year. Prices vary a lot depending on the size of the package in which is sold, the location of the place where it is sold and the volume consumed, and payment conditions. In a big country as Argentina getting this information would be very costly, since the auditors should travel to several provinces to check the price in each place. Management of market prices for commercial policies

demonstrates this indicator is not a reliable one, since it is used by chemical providers to satisfy their own competitive policies.

- Amount of CFCs recovered and reused that might be reported is the one reported by recipients of equipments funded by the Multilateral Fund, so it can only be considered as estimate. The government cannot have control of the rest of service workshops. How can on site recovery be controlled?
- Recovery and reuse of HCFC-22 and HFC-134a should be deleted from the list since are not required by Montreal Protocol.
- Number of recovery machines in operation: once more, only the equipments provided with funds of MPMF can be reported. The rest is impossible to survey and control.
- Number of end-users converted or retrofitted: this is information that only the service workshops have and is not easy to gather this information in a reliable way.
- The last comments would increase significantly the budget of a NOU if these requirements are accepted in the guidelines. Who is going to pay for this?

7. We agree that some type of verification should be done, but as agreed with ExCom should be undertaken by the IA. If the audit should be undertaken by a certified (internationally) auditing firm, then the expenses should be paid by the MPMF Secretariat or the IA??

8. Additionally, we propose that the TOR for the verification audit should be described in accordance with the real situation of a country.

United Kingdom (France)

9. From the 2 presentations of UNDP and UNIDO, we would generally agree that the following points be further discussed:

- The cost and funding of the verification process of multi-year agreements (MYA) and the impact of its results.
- The roles of partner agencies.
- The timing issue: Data needed for MYA verification is not always available in time to submit a request for funding of a further tranche at the first ExCom meeting of the year. MYA agreement on the other hand are approved at any one of the ExCom meetings. What would be the consequences of making it possible to request for a further tranche not at the first meeting of the year, but at the end of one year's implementation.
